



Intervention d'Emmanuelle Gourvitch

au CNPS plénier du 9 juin 2023

Madame la Ministre
Mesdames, messieurs
Chèr.es collègues

Le SYNAVI porte depuis 20 ans (cette année !), la voix de structures artistiques, compagnies, bureaux de diffusion, LII, festivals...

Ces équipes, nombreuses structurent et développent au sein du spectacle vivant un écosystème durable et responsable.

Elles assument au quotidien les risques : **le risque de la création** ; celui de la diffusion. Elles s'inscrivent dans des temps longs, irrigant de leur présence artistique, des territoires – en ville comme en milieu rural - où parfois personne ne va. Là encore, elles prennent **le risque de la rencontre, mettant ainsi en œuvre les droits culturels**.

Ni public, ni privé, leur modèle économique, celui du tiers-secteur, repose sur la coopération. Coopération avec l'État, les collectivités, les acteurs de tout le champ social.

Le fait de bénéficier de subventions, dont le seul objet est de répondre à une action d'intérêt général, ne fait pas de nous des acteurs publics.

Notre indépendance ne fait pas non plus de nous des acteurs privés.

Car, malgré les interrogations qu'il suscite encore trop souvent, le tiers-secteur existe bel et bien ! Il n'est pas une zone grisâtre, un no man's land aux contours incertains, entre service public et industrie créative.

Il est, bien au-delà de notre secteur, une réalité pour des milliers de structures associatives, pour des centaines de milliers de nos concitoyen.nes qui y travaillent ou en bénéficient au quotidien.

Et celui du spectacle vivant, pour l'engagement de ses acteurs, leur sens profond de l'intérêt général, l'énergie mise à préserver ses salarié.es des aléas économiques qui sont les leurs, mérite considération et reconnaissance.

Or, plus que jamais nous sommes à la marge. Une variable d'ajustement des financements publics - de l'État comme des collectivités ; une variable d'ajustement dans les budgets alloués à la production ou à la programmation...

Nous relèverions d'une marge artistique, que l'on ajuste une fois le fonctionnement assuré. Mais l'artistique, la création, n'est pas la marge de nos métiers, à moins de considérer, comme Jean-Luc Godard que « c'est la marge qui tient la page ».

Donc une fois constaté que le ruissellement ne fonctionne pas (ou pour trop peu), à l'amorce de la saison chaude, alors que nos nappes phréatiques se vident ou presque, nous proposons de revoir les modalités d'arrosage... en partant de la racine.

Parce ce que le service public de la culture - dont nous soutenons l'action et l'existence et que nous défendons quand il est attaqué (en AURA comme dans les Pays de la Loire, récemment) - **ne peut pas tout !**

Vous faites état, Madame la Ministre, du rapport Kanju* - rapport pour lequel nous (pas plus que nos collègues des organisations salariées) n'avons été consultés.

Nous vous adresserons prochainement, une récente enquête, réalisée auprès de nos adhérents et d'un large panel d'équipes artistiques. Elle le montre : nos adhérents produisent et diffusent sous des formes diverses :

- En premiers lieux (à 66%) dans des théâtres municipaux, des lieux non dédiés (écoles, EHPAD, prisons, hôpitaux...), des festivals et des LII.
- Si les cessions restent majoritaires (60%), le partage de recettes et l'autodiffusion interviennent pour 40% dans leurs activités.

C'est pourquoi nous réitérons, **la mise en place sans limitation de critères du dispositif de garantie aux déficits** - porté, avec le SCC dans le cadre de la réaffectation des fonds de relance, et qui permettra aux équipes artistiques, d'une part de développer leurs actions, sans obérer les programmations des lieux labellisés saturés, et d'autre part la mise en place de tournées raisonnées que la crise climatique exige, en assurant la parfaite rémunération de leurs salarié.es.

C'est pourquoi, également, **nous réaffirmons notre attachement au Fonpeps prorogé jusqu'en 2025**, même si nous regrettons sa modification en termes du nombre d'artistes au plateau. Ce fond a le grand mérite de soutenir l'emploi sans obérer les caisses sociales. Or nous l'affirmons sans droits sociaux pas de liberté d'expression, ni de droits culturels.

C'est pourquoi, enfin, **nous plaillons pour une plus juste répartition des moyens alloués à la création et la diffusion**. Le propre des subventions étant de permettre la plus grande diversité artistique et la plus grande liberté d'expression, sans autres critère, ni attendus, que celui de l'intérêt général. Le Pass Culture ne peut être une solution. Nous attendons en outre des DRACs une instruction plus fine et plus rapide des dossiers, et une attention particulière aux structures qui ne sont pas (encore) dans leurs radars.

Fort de la voix de toujours plus d'équipes artistiques, nous nous attacherons, Madame la Ministre, à porter la parole du tiers-secteur du spectacle vivant au sein du CNPS, comme nous le faisons déjà, en partenaires privilégiés au sein des COREPS.

Je vous remercie

* Étude de la production artistique en France dans le secteur du spectacle vivant - commandé par la DGCA au cabinet Kanju (2022)